

Prise en compte des corridors biologiques dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme



Introduction

Elaboration d'un PLU (2003-2008).

- Modérer l'urbanisation, économiser et répartir de façon équilibrée les espaces.
- Préserver les écosystèmes et le patrimoine naturel local.
- Promouvoir l'agriculture.

Démarche innovante :

- Intégrer dans le PLU les corridors biologiques, maillage des réseaux écologiques.
- Mener une réflexion sur la biodiversité.

Présentation de la commune

1/2

- Commune périurbaine et résidentielle à proximité de l'agglomération grenobloise.
- Territoire de montagne sur plusieurs versants des piémonts du massif de Belledonne.
- Membre du Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise et POS successifs depuis 1989.

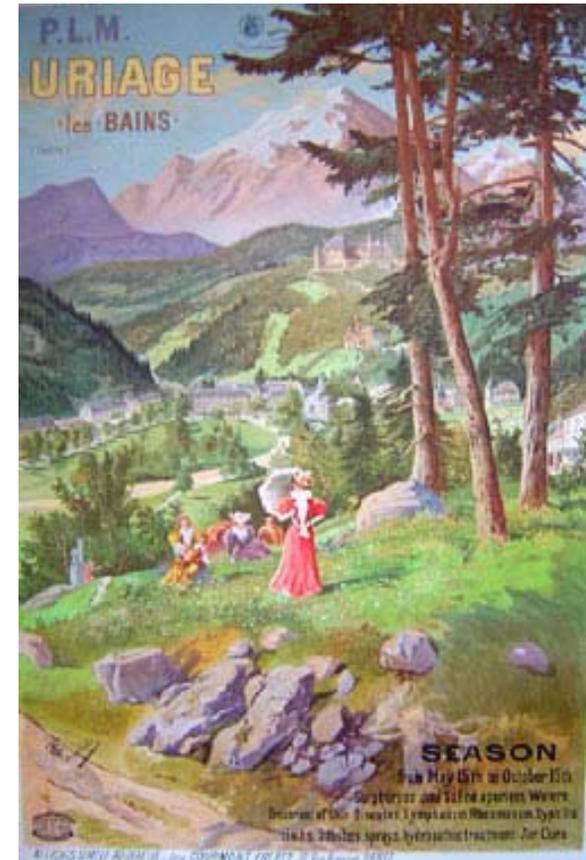


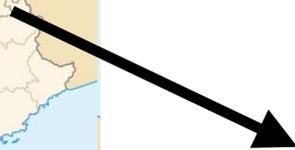
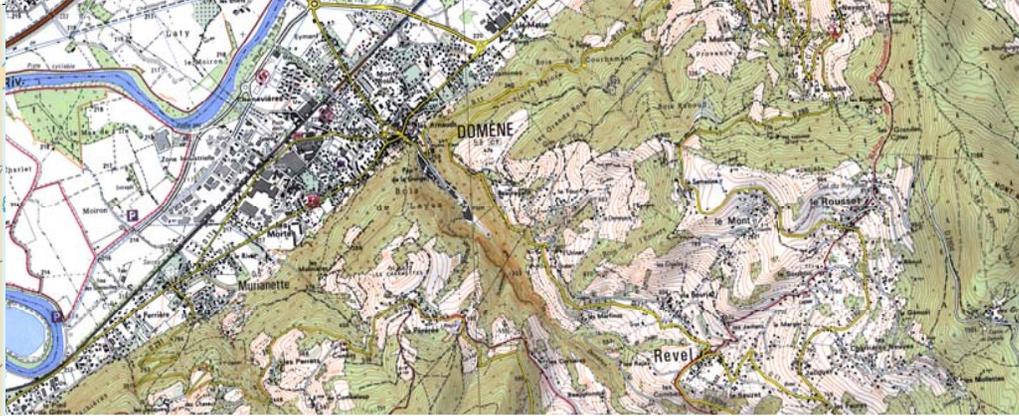
Superficie 3 500 hectares

Population 5 300 habitants

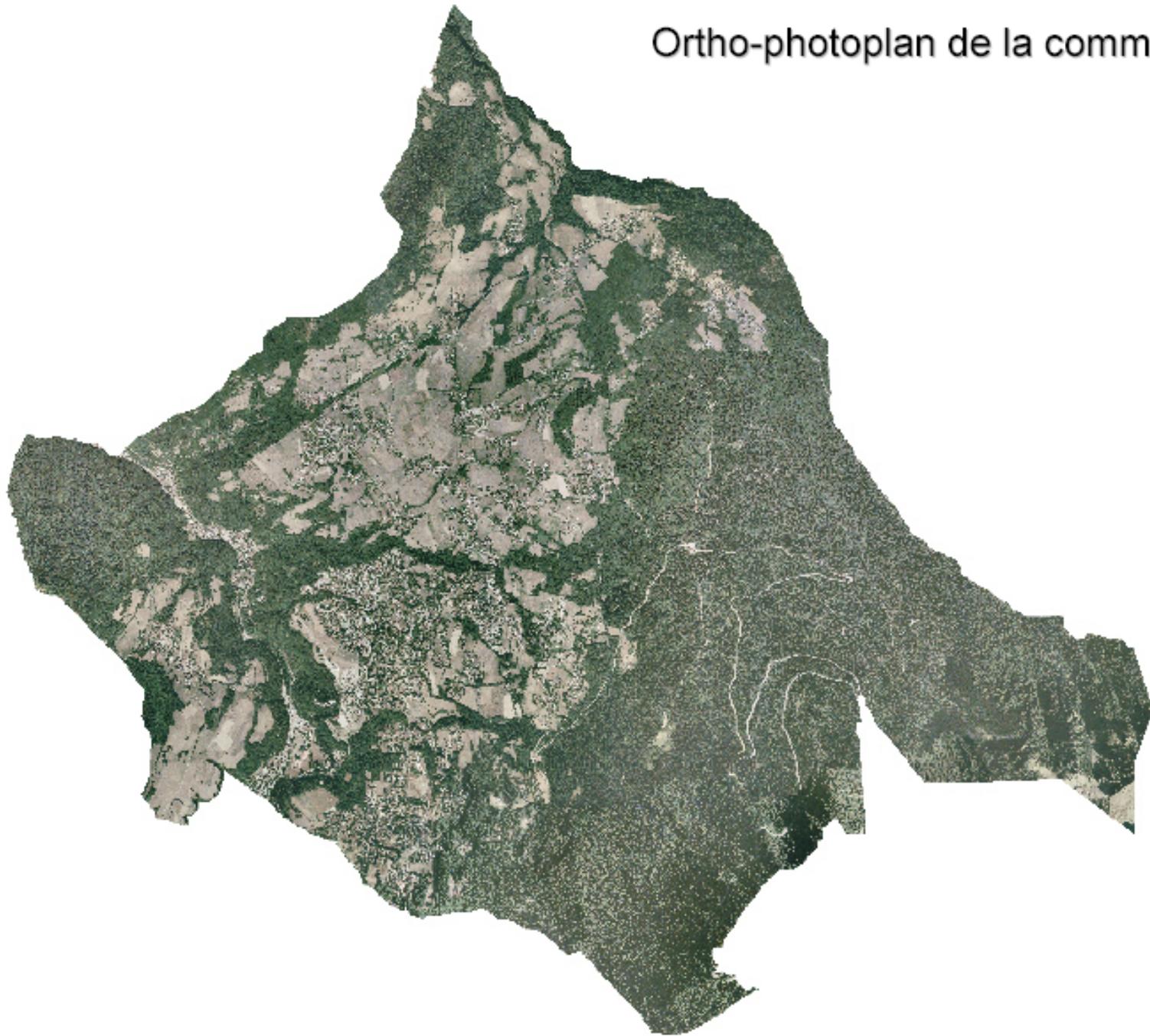
A 12 km du centre de Grenoble

Tourisme saisonnier,
thermalisme et agriculture





Ortho-photoplan de la commune



Contexte local

Plusieurs éléments ont favorisé les corridors biologiques :

- Juridiques et institutionnels
- Politiques et humains
- Historiques et fonctionnels
- Topographiques et écologiques



Les actions engagées à une échelle supra communale

Le Conseil Général de l'Isère a réalisé en 2001 une étude sur le réseau écologique à l'échelle du département.

Le Schéma Directeur de la Région Grenobloise, couvrant 243 communes, prend en compte les espaces d'intérêt écologique et les corridors formés par le réseau hydrographique.

Le Réseau Ecologique Départemental de l'Isère

La commune a décliné dans son PLU le REDI où des corridors biologiques à l'échelle du département sont cartographiés et analysés.

«Ce projet propose de mettre en place un système d'analyse synthétique du fonctionnement paysager permettant de comprendre les enjeux naturels et de planifier des actions coordonnées dans un contexte de développement durable.

L'établissement d'un réseau écologique départemental répond aussi bien à des objectifs politiques qu'à des objectifs pratiques de gestion de la diversité biologique du territoire national. »

« Le réseau écologique est construit à partir d'une modélisation théorique de la structure paysagère, des biotopes remarquables, des continuum et des corridors ainsi qu'une procédure de validation par la collecte d'informations auprès des personnes ressources et sur le terrain ».

Le Schéma Directeur de la RUG

Le Schéma Directeur préconise la création de corridors écologiques permettant de restaurer la continuité transversale avec les milieux humides et le réseau hydrographique associé.

Exemple : Une bande de 10 m. de part et d'autre des cours d'eau doit être classée en zone naturelle indiquée pour laisser s'y installer une végétation adaptée.



Objectifs de la commune

➤ Préserver...

➤ Réparer...

➤ Pérenniser...

...les espaces naturels et agricoles du territoire communal.

Le bureau suisse ECONAT avait réalisé l'étude du REDI pour le Conseil Général de l'Isère. La commune l'a donc chargé de poursuivre cette étude localement.

Démarche de la commune

Phase 1

Analyse du REDI et transcription à l'échelle du territoire communal.

Lancement des études environnementales et des inventaires faunes/flores.

Phase 2

Restitution partielle des études et des inventaires.

Concertation avec les usagers.

Phase 3

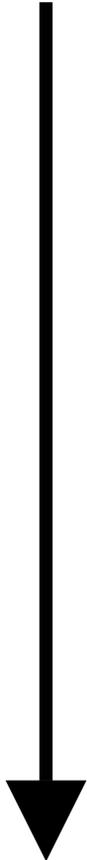
Fin des études et des inventaires.

Analyse des données recueillies et hiérarchisation des réseaux écologiques avec ECONAT

Phase 4

Concertation finale.

Inscription dans le PLU (règlement et document cartographique).



Etudes et inventaires

Pour traduire localement le REDI, il était nécessaire de compléter et d'affiner les données environnementales.

Les inventaires des naturalistes constituent un complément indispensable pour l'analyse des valeurs patrimoniales.

Ces études permettent de mettre en place :

- Une banque de données de références et une typologie des espèces.
- Des indicateurs de biodiversité et de qualité des habitats.
- Une cartographie des espaces naturels.

Etudes et inventaires

2/2

ECONAT (avril 2004- mai 2006)

Identification des réseaux écologiques de Saint Martin d'Uriage, 22 p.

Association DRYADES (janvier à juillet 2006)

Etude du patrimoine boisé de Saint Martin d'Uriage (4 livrets traitant notamment des bois et forêts, des arbres remarquables, des Espaces Boisés Classés et des haies bocagères).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE (janvier à octobre 2006)

Diagnostic Territorial Agricole, 18 p. (faite suite à un premier diagnostic en 1997).

FRAPNA (coordination), **GENTIANA** (flore), **CORA** (faune) sous la responsabilité d'ECONAT

Compilation des inventaires faunistiques et floristiques (observation, identification, zonage et comptage).

ECONAT (novembre 2006)

Importance des réseaux écologiques et du patrimoine naturel de Saint Martin d'Uriage, 54 p.

= synthèse des études précédentes

CABINET BELLI-RIZ et **DIREN RHONE-ALPES** (décembre 2006 à avril 2007)

Traduction réglementaire des cartes de la synthèse ECONAT

= document graphique et règlement du PLU

Concertation

Les usagers des espaces concernés ont été concertés tout au long du processus.

La municipalité souhaitait que le diagnostic et les orientations du projet soient partagés.

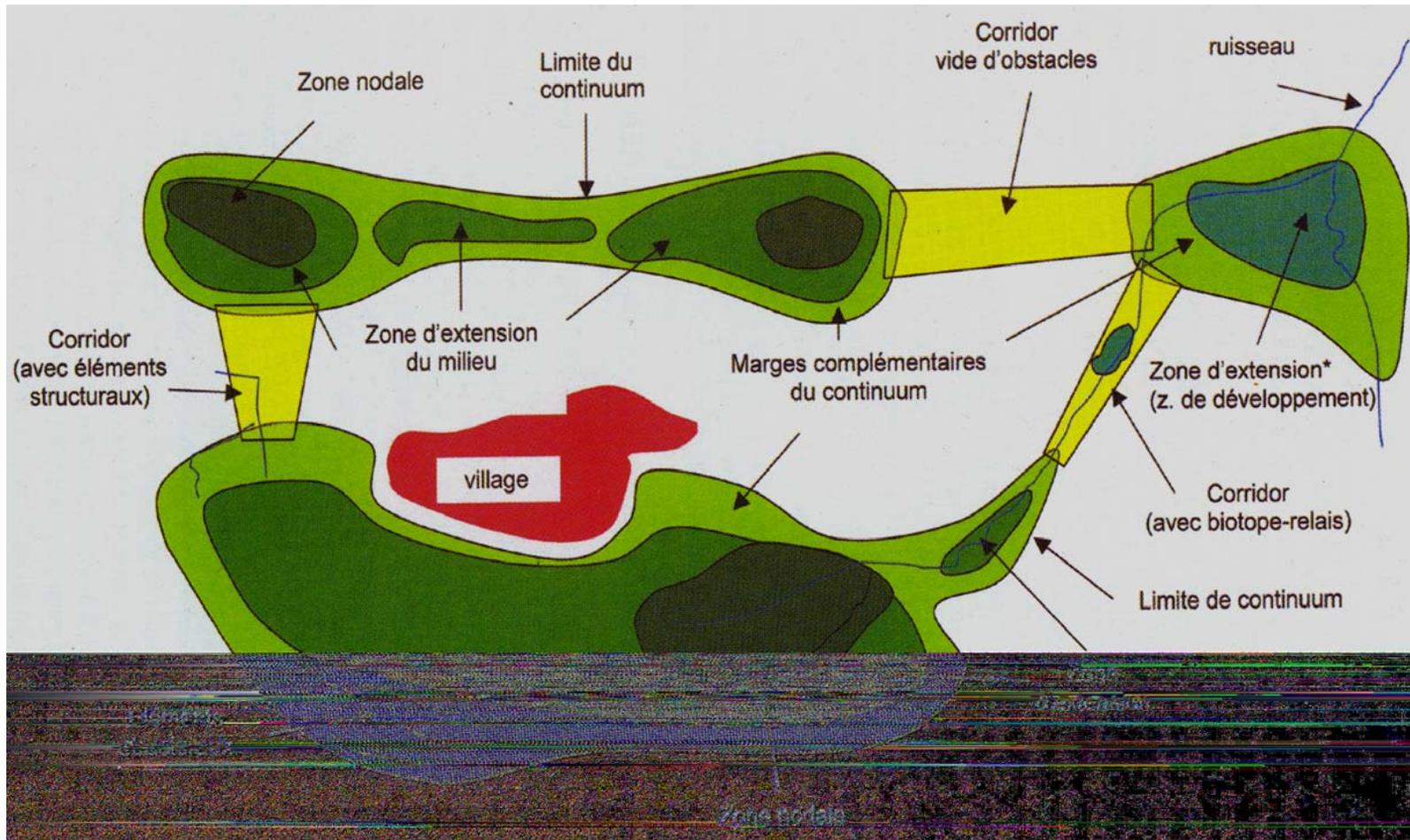
Cette démarche avait pour finalité la compréhension et l'appropriation du processus.

Certains agriculteurs étaient réservés sur les corridors biologiques, notamment sur les conséquences pour la gestion des espaces qu'ils exploitaient.

Méthode de travail ECONAT

- **Objectif** : identifier les réseaux écologiques et les corridors biologiques qui les composent.
- **Moyens** : procédures scientifiques connues (BENNETT 1995), REDI, études locales, inventaires locaux, visites sur le terrain, vue aérienne.
- **Transcription** : représenter graphiquement les résultats observés.

Outils et représentations ECONAT



Représentation schématique des éléments constituant un fragment d'un réseau écologique de type forestier (d'après ECONAT 2004)

Etape 1

Cartographie de l'occupation du sol.

Etape 2

Définition des continuums des réseaux spécialisés.

Etape 3

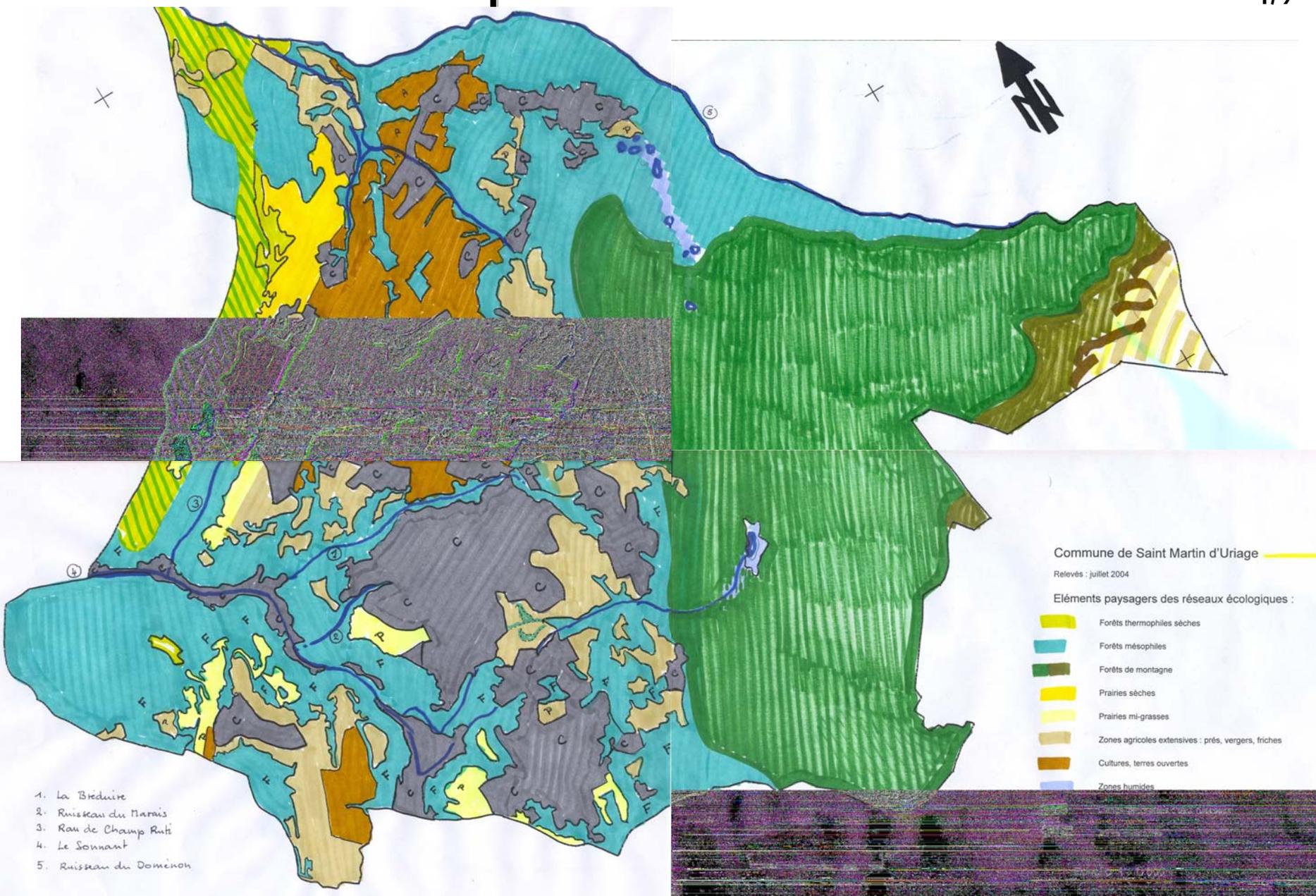
Inventaires naturalistes par échantillonnages.

Etape 4

Hiérarchisation du réseau écologique communal.

Outils et représentations ECONAT

1/9

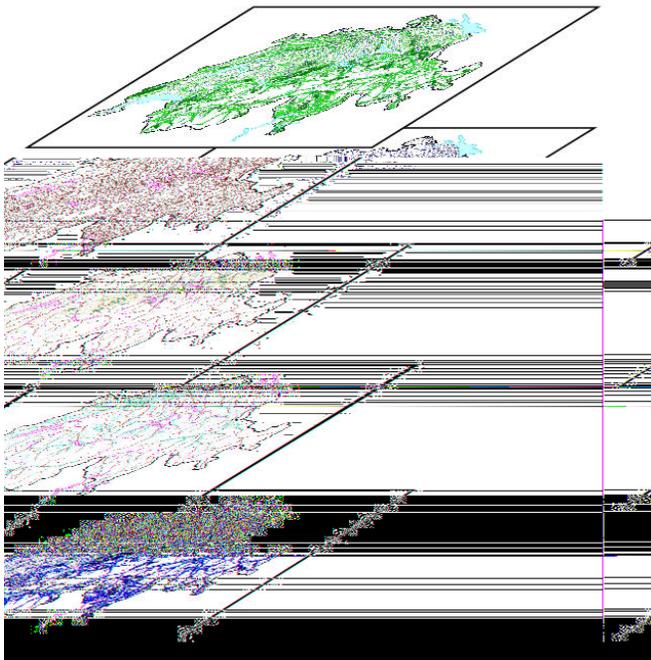


Etape 1 : Cartographie de l'occupation du sol

Outils et représentations ECONAT

Etape 2 : Définition des continuités des réseaux spécialisés

- les ensembles de milieux homologues,
- l'état de fragmentation,
- la proximité relative des éléments (accessibilité).



La superposition des 5 types de réseaux spécialisés fournit le réseau écologique communal.

Continuum forestier global

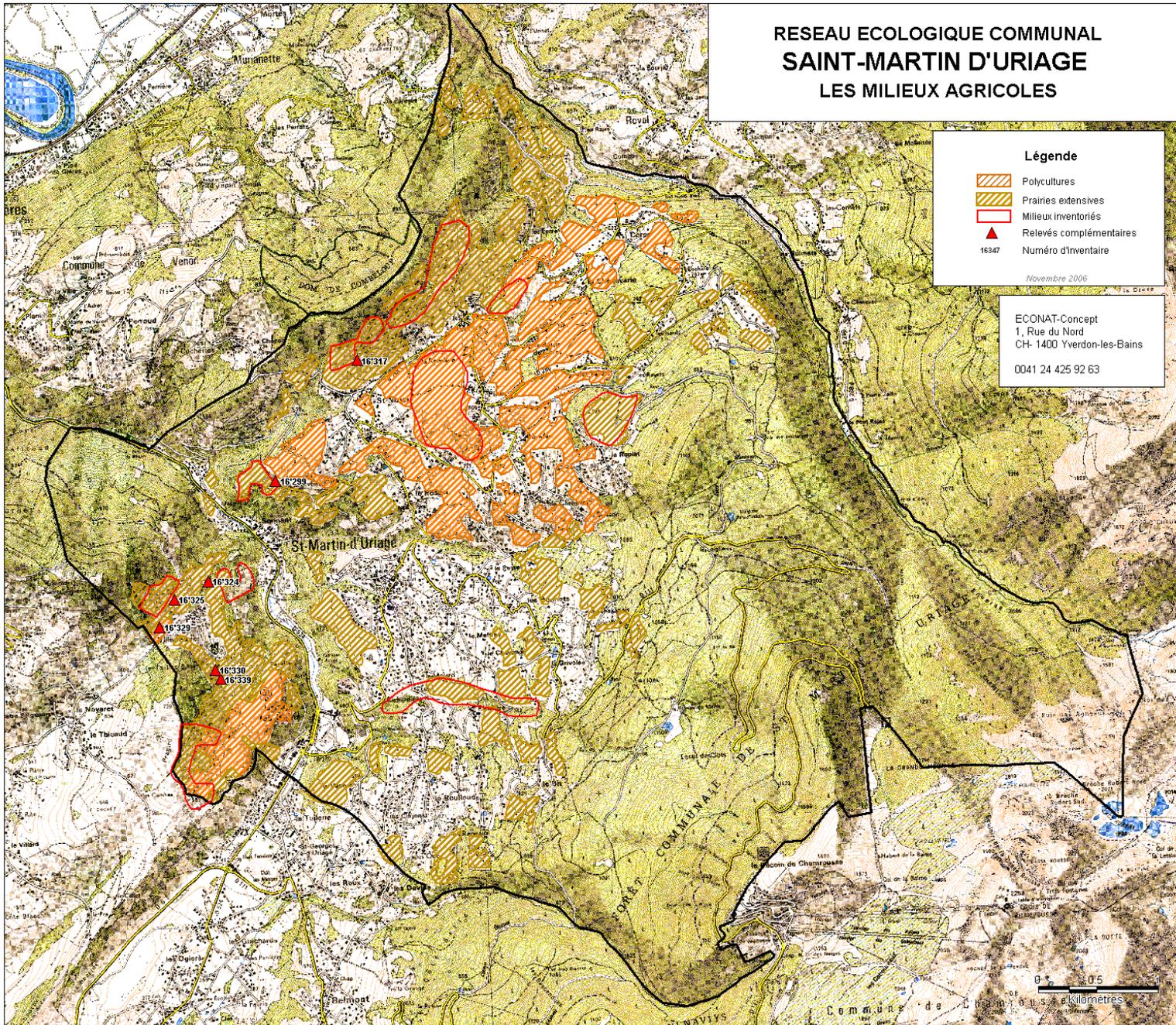
Continuum des prairies thermophiles sèches

Continuum agricoles (terres ouvertes)

Continuum des prairies

Continuum aquatique et paludéen

RESEAU ECOLOGIQUE COMMUNAL SAINT-MARTIN D'URIAGE LES MILIEUX AGRICOLES



Outils et représentations ECONAT

Etape 3 : Inventaires naturalistes par échantillonnages

Tableau comparatif de la diversité biologique et des valeurs patrimoniales dans les milieux inventoriés

Récapitulatif des inventaires par groupe taxonomique et par milieu :	Végétation	Espèces patrimoniales	Oiseaux	Mammifères	Batraciens	Reptiles	Total vertébrés	Espèces patrimoniales
Milieu 1 : Ripisylve (Les Ferrats)	21	0	19	8	1	0	28	0
Milieu 2 : Forêt de pente en ubac (Pont de Maupas)	24	2	18	5	2	0	25	0
Milieu 3 : Forêt de pente en adret (La Rivoire)	20	1	15	4	3	0	22	0
Milieu 4 : Prairies mésophiles et méso-hygrophiles (La Rivoire)	86	0	20	2	0	0	22	0
Milieu 5 : Prairie méso-hygrophile avec haie haute (Villeneuve)	20	0	12	4	0	2	18	0
Milieu 6 : Prairie mésophile et vignes (Bois d'Uriage)	90	0	10	3	0	1	14	0
Milieu 7 : Forêt thermophile mixte (Le Fau)	28	1	6	3	0	1	10	0
Milieu 8 : Plantation d'épicéas (Le Fau)	1	0	11	2	0	2	15	0
Milieu 9 : Prairies mésophiles avec haie (La Ronzière)	41	0	18	3	0	3	24	1
Milieu 10 : Prairie mésophile (Le Fau)	50	0	15	2	0	3	20	1
Milieu 11 : Prairie grasse (Le Fau)	28	0	9	2	0	0	11	0
Milieu 12 : Plantation forestière (Le Fau)	36	0	7	2	1	0	10	0
Milieu 13 : Polycultures et prairies (Pinet)	56	0	28	2	0	0	30	0
Milieu 14 : Cultures, prairies humides et haies (Le Replat)	77	0	26	5	1	0	32	0
Milieu 15 : Forêt mésophile (Villeneuve)	22	1	14	4	0	0	18	0
Milieu 16 : Cultures, pâtures et buissons (Le Crêt)	81	1	25	4	0	0	29	0
Milieu 17 : Ripisylve et vallon (La Richardière)	77	2	18	9	2	1	30	0
Nombre de taxons par groupe :	424		63	16	4	4	87	

ANNEXE 9 :

HAIES HAUTES ET BASSES

	Milieu 4	Milieu 5	Milieu 9	Milieu 10	Milieu 10	Milieu 14	Milieu 16							
								Haie haute	Haie haute	Haie haute	Haie haute	Haie basse et buissons	Haie haute	Haie haute
								La Rivoire	Villeneuve d'Uriage	La Ronzière	Le Fau	Le Fau	Le Replat	Le Crêt
Nom scientifique	Nom Français	16296	16326	16315	16305	16311	16341	16333						
Acer campestre L.	Erable champêtre	X	X	X										
Acer pseudoplatanus L.	Erable sycomore	X			X									
Brachypodium rupestre (Host) Roemer & Schultes	Brachypode des rochers			X		X								
Campanula persicifolia L.	Campanule à feuilles de pêcher			X										
Campanula rotundifolia L.	Campanule à feuilles rondes						X							
Campanula trachelium L.	Campanule gantelée				X									
Carpinus betulus L.	Charme		X											
Circaea lutetiana L.	Circée de Paris							X						
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse lancéolé					X								
Clematis vitalba L.	Clématite vigne-blanche	X												
Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	X	X		X	X								
Corylus avellana L.	Noisetier		X		X		X	X						
Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine monogyne					X		X						
Daphne laureola L.	Laurier des bois		X											
Equisetum arvense L.	Prêle des champs						X							
Fragaria vesca L.	Fraisier							X						
Frangula alnus Miller	Bourdaïne, Bois noir			X		X								
Fraxinus excelsior L.	Frêne élevé	X		X	X	X	X	X						
Galeopsis tetrahit L.	Galéopsis tétrahit						X							
Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre						X							
Hedera helix L.	Lierre		X											
Helleborus foetidus L.	Hellébore fétide				X									
Heraclium sphondylium L. subsp. sphondylium	Grande berce						X							
Hieracium murorum L.	Epervière des murs				X									
Hippophaë rhamnoides L.	Argousier	X												
Juniperus communis L. subsp. communis	Genévrier			X										
Lapsana communis L. subsp. communis	Lapsane commune		X											
Ligustrum vulgare L.	Troène		X	X	X	X								
Lysimachia vulgaris L.	Lysimaque commune						X							
Moehringia trinervia (L.) Clairv.	Moehringie trinervée						X							
Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie			X										
Picea abies (L.) Karsten	Epicéa				X									
Populus tremula L.	Tremble				X									
Primula veris L.	Primevère du printemps				X									
Prunus avium L.	Merisier	X	X											
Ranunculus tuberosus Lapeyr.	Renoncule des bois				X									
Rosa canina L.	Rosier des chiens	X	X											
Rubus canescens DC.	Ronce blanchâtre					X								
Rubus fruticosus L.	Ronce commune	X						X						
Rumex sanguineus L.	Rumex sanguin							X						
Salix alba L.	Saule blanc						X							
Salix cinerea L.	Saule cendré						X							
Sanicula europaea L.	Sanicle d'Europe							X						
Sorbus aria (L.) Crantz	Alouchier, Alisier blanc			X		X								
Sorbus aucuparia L.	Sorbier des oiseaux						X							
Tamus communis L.	Tamier	X	X		X			X						
Teucrium scorodonia L.	Germandrée scorodoine							X						
Ulmus minor Miller	Ormeau	X												
Viburnum lantana L.	Viorne lantane				X									
Viola odorata L.	Violette odorante	X												
TOTAUX	48 taxons	12	11	9	14	9	12	10						

Nom français :	Nom scientifique :	milieu 1	milieu 17	milieu 12	milieu 15	milieu 3	milieu 2	milieu 7	milieu 8	milieu 4	milieu 9	milieu 10	milieu 5	milieu 6	milieu 11	milieu 16	milieu 14	milieu 13	Fréquence en %
		Ripisylve et vallon boisé	Ripisylve et vallon boisé	Perchis forestiers	Forêt mésophile	Forêt de pente en adret	Forêt de pente en ubac	Forêt mixte	Plantation Epicéas	Prairie mésophile	Prairie mésophile	Prairie mésophile	Prairie méso-hydro	Prairie mésophile	Prairie grasse de fauche	Cultures, haies et prairies	Cultures, pâtures et haies	zone de poly-cultures	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>															P			0.00
Bondrée apivore	<i>Fernis apivorus</i>												P	P					0.00
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		PO			PO	PO						PO	P	P				23.52
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>										P	P					P		0.00
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>													P	P			P	0.00
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>										P	P	P	P	PO	P	PO	PO	11.76
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>														PR	PO	PR	PR	17.64
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>														PR				5.88
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	PR			PR	PR		PR		P		PO			P		PR	PR	41.17
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		P									PR							5.88
Chevêche d'Athènes	<i>Athene noctua</i>																	P	0.00
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>					PR													5.88
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		P							P	P							P	0.00
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		P												P				0.00
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		P																0.00
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>											PO	PO						11.76
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		PO	PR			PO			PO			PO			PR		PR	41.17
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PO	PR		PR	PO	PO			PO	PO		PO	PO		PR	PR	PR	70.58
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>						PO			PO						PO			17.64
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>														PR		PR	PR	17.64
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>										PR	PR							11.76
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	CE										PR							11.76
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	CE																	5.88
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>											PO					PR		11.76
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PR	PR		PR	PR	PR					PO					PR	PR	47.05
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>											PR					PR	PR	17.64
Rougegorge familier	<i>Eriothacus rubecula</i>	PR	PR		PR	PR	PR	PR	PR	CE	PR		PR	PR		PR	PO		76.47
Tarier pâle	<i>Saxicola torquatus</i>												PO				PR		11.76
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>															PO			5.88
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>																	PR	5.88
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	CE	PR	PR	PR		PR	PR	PR	PR	PO	PR	PR	PR		PR	PR	PR	88.23
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	PR		PR	PO	PR	PR			PR	PO						PR		47.05
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PR	PR	PR	PO	PR	PR		PR	PR	PR	PR	PR	PR		PR	PR	PR	88.23
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>												PR				PR	PR	11.76
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PR	PR				PO			PR		PR				PR	PR	PR	47.05
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PO			PR														11.76
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>											P							0.00
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>								PR								PR		11.76
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>						PR										PR	PR	17.64
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caedatus</i>	PO							PO	PO							PR	PR	29.41
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	PR			PO	PR	PO	PR	PR	PR							PR		47.05
Mésange noire	<i>Parus ater</i>						PR			PR			PR				PR	PR	29.41
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>									PO									5.88
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>					PR	PR						CE	PR			PO		29.41
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	CE	PR		CE	PR	CE			CE	PO		PR		CE	PR	CE	PR	70.58
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PO	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PO	PO				PO		PR	PO	PR	76.47
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		PO		PR	PR		PO			PR				PR		PR	PR	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>																P		PR
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>														PO				
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>					PR											PO		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>										PR	PR	CE			PR	PO		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		PO	P															PR
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			PR				PO		PR			PR				PO	PR	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>																CE		
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>		PO	PO		CE					P	P			P	CE	PR	PR	
Etourneau sansonnet	<i>Stumus vulgaris</i>											CE							PR
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PO	PR	PR	PR		PR	PR	PR
Serain cini	<i>Serinus serinus</i>																PR		PR
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>															PR			PR
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>																		PR
Bouvreuil pivone	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>																	PO	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>												PR			PR	PR		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>										PR		PR	PR			PR		
TOTAUX	Espèces dépendantes :	19	13	7	14	15	18	6	11	17	13	14	11	9	6	24	24	25	
	Espèces utilisatrices :	0	5	0	0	0	0	0	0	3	5	1	1	1	3	1	2	3	

Inventaires réalisés par le CORA Isère et par ECONAT-Concept.

En gras : espèces à valeur patrimoniale

Abréviations utilisées : CE : reproducteur certain ; PR : reproducteur probable ; PO : reproducteur possible ; P : de passage.

Annexe 2 : Données sur la présence des oiseaux dans les milieux inventoriés en 2005 et 2006

Outils et représentations ECONAT

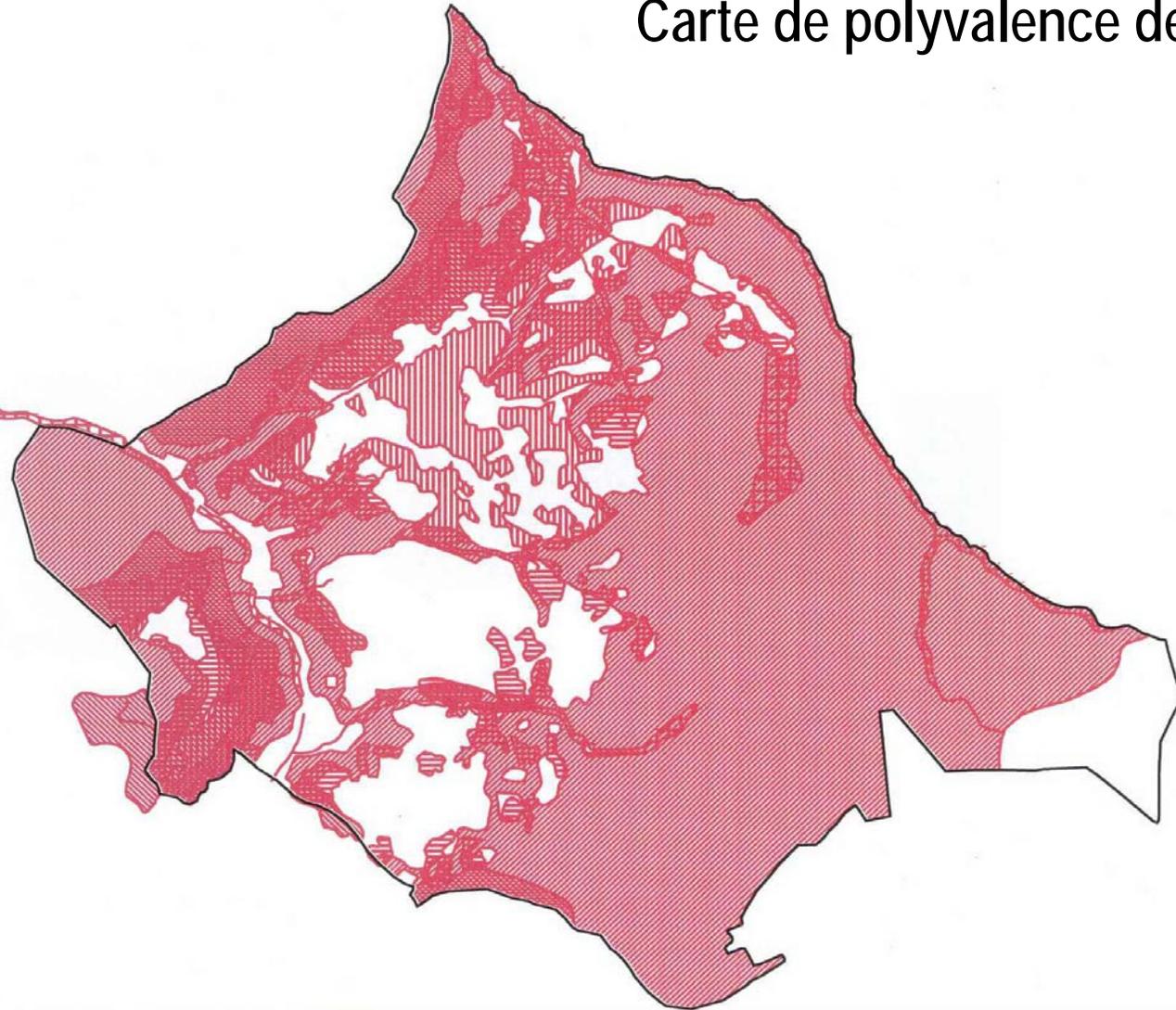
Etape 4 : Hiérarchisation du réseau écologique communal

Valeur des milieux inventoriés

Indicateurs utilisés pour l'évaluation : -->	Diversité des biotopes	Diversité floristique	Diversité faunistique	Espèces patrimoniales	Naturalité des milieux	Facteur QUALITE	Accueil	Surface du site	Surface des habitats	Complexité de structure	Facteur CAPACITE	Reproduction	Alimentation	Refuge saisonnier	Connexion sites voisins	Facteur FONCTIONALITE	Valeur écologique du site
1. Ripisylve (Les Ferrats)	3	3	4	1	4	3.00	3	4	3	4	3.50	3	3	4	5	3.75	39.38
2. Forêt de pente ubac (pont de Maupas)	2	4	4	4	4	3.60	4	5	5	4	4.50	4	4	4	5	4.25	68.85
3. Forêt de pente adret (La Rivoire)	3	3	3	3	4	3.20	3	5	5	3	4.00	4	4	3	5	4.00	51.20
4. Prairies méso- et hygrophiles (La Rivoire)	4	5	4	1	3	3.40	4	4	3	4	3.75	4	4	4	4	4.00	51.00
5. Prairie méso-hygrophile (Villeneuve)	4	2	3	1	3	2.60	3	3	3	4	3.25	3	3	3	2	2.75	23.24
6. Prairie mésophile et vigne (Bois d'Uriage)	5	5	2	3	2	3.40	3	3	4	4	3.50	2	3	3	4	3.00	35.70
7. Forêt thermophile mixte (Le Fau)	3	4	5	3	4	3.80	4	3	3	3	3.25	4	4	4	5	4.25	52.49
8. Plantation d'épicéas (Le Fau)	1	1	2	1	1	1.20	1	3	1	1	1.50	3	2	3	2	2.50	4.50
9. Pâturage avec haie (Ronzière)	3	3	4	3	3	3.20	3	3	4	5	3.75	3	4	4	3	3.50	42.00
10. Prairie mésophile (Le Fau)	3	4	5	3	2	3.40	1	4	4	3	3.00	3	3	3	3	3.00	30.60
11. Prairie grasse (le Fau)	2	2	2	1	2	1.80	1	3	1	2	1.75	2	2	1	3	2.00	6.30
12. Plantation forestière (Le Fau)	4	4	2	1	2	2.60	4	3	3	4	3.50	3	4	4	3	3.50	31.85
13. Polycultures et prairies (Pinet)	3	4	5	1	2	3.00	1	4	3	3	2.75	2	3	1	2	2.00	16.50
14. Cultures, prairies et haies (Le Replat)	4	5	5	1	2	3.40	2	3	3	3	2.75	3	3	2	3	2.75	25.71
15. Forêt mésophile (Villeneuve)	4	4	4	3	4	3.80	4	4	4	4	4.00	4	4	4	4	4.00	60.80
16. Cultures, pâturages et buissons (Le Crêt)	5	5	5	3	2	4.00	4	4	4	5	4.25	4	4	3	5	4.00	68.00
17. Ripisylve et vallon (La Richardière)	4	5	5	4	3	4.20	3	4	4	4	3.75	3	3	4	5	3.75	59.06

Règle pour l'évaluation
 Les indicateurs sont pondérés sur une échelle de 5 points.
 Les facteurs déterminants sont obtenus par la moyenne des indicateurs.
 La valeur écologique finale est le produit des valeurs des trois facteurs:
 - Qualité
 - Capacité
 - Fonctions

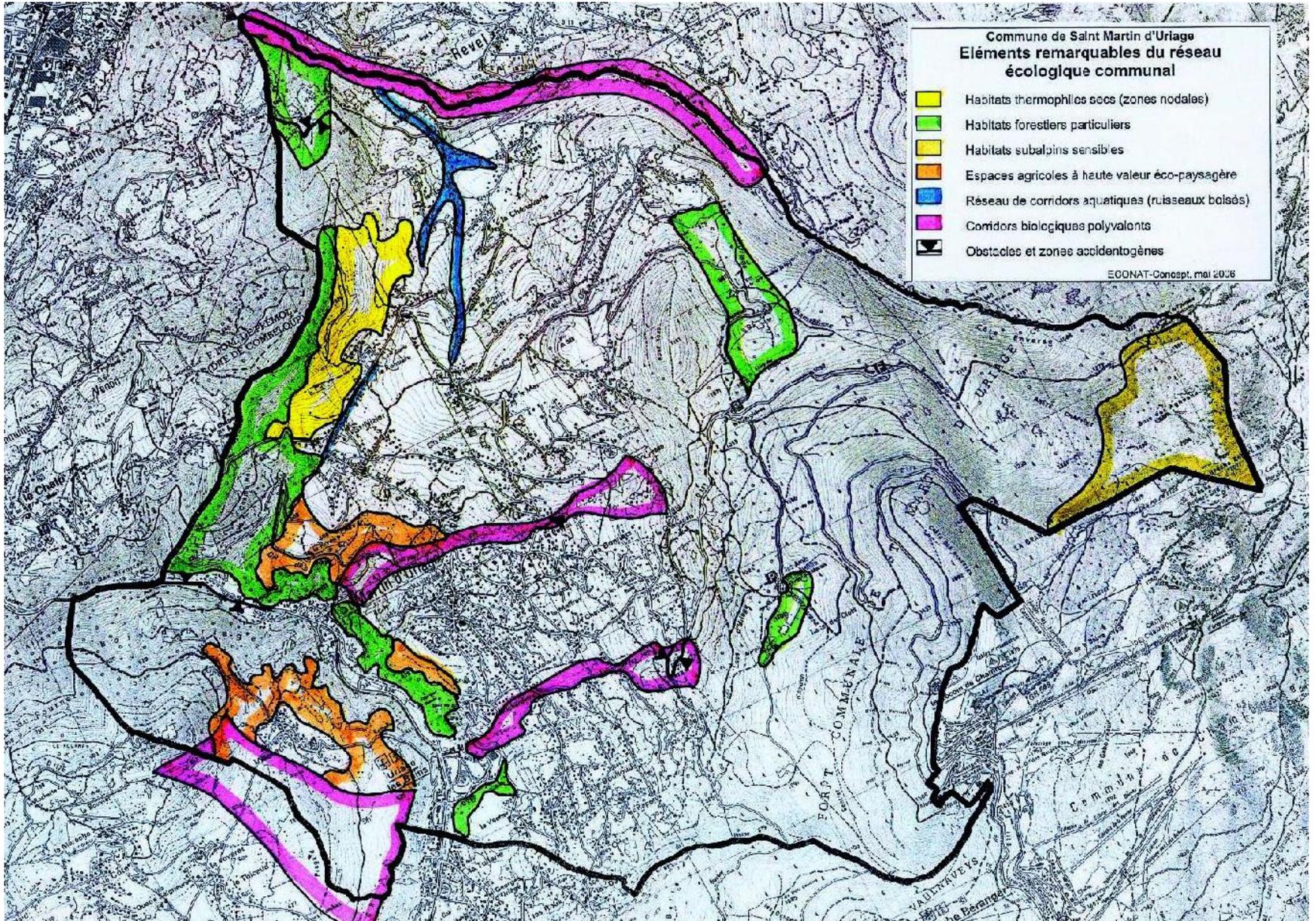
Carte de polyvalence des continuums



La polyvalence des espaces désigne les meilleures espaces à vocation de corridors biologiques.

Leur biodiversité combinée avec leur surface permet de définir la valeur écologique globale des milieux.

Carte de synthèse



Aspect juridique

Pour traduire les données sur les réseaux écologiques :

Article L.123.1 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme :

« Les plans locaux d'urbanisme [...] précisent les besoins répertoriés en matière d'environnement. [...] Ils peuvent :

Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots [...] sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur [...] pour des motifs [...] écologiques et définir le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

Les éléments remarquables du réseau écologique communal sont mentionnés dans le rapport de présentation, le document cartographique et le règlement du PLU.

Typologie des corridors BELLI-RIZ

Les corridors surfaciques

Corridors de type supra communaux. Repérés par l'indice 1 (Nco et Aco1).
Largeur variable, parfois plusieurs centaines de mètres.

Les corridors linéaires polyvalents

Corridors à l'échelle de la commune. Repérés par l'indice 2 (Nco et Aco2).
Largeur différente suivant leur importance, 30 à 50 m. de part et d'autre des réseaux constitués ou en jonction des espaces naturels importants.

Les corridors linéaires aquatiques

Corridors à l'échelle de la commune. Repérés par l'indice 3 (Nco et Aco3).
Largeur de 10 m. de part et d'autre du réseau hydrographique (voir préconisations du Schéma Directeur de la RUG).

Les corridors ponctuels

Points de jonction ou de conflit.
Identifiés par une étoile sur document graphique.

Opérer la traduction réglementaire : quelles thématiques ?

- Type de construction et d'activité
- Localisation des constructions
- Qualité des bâtiments
- Les abords
- Les réseaux (*coupures et/ou liaisons*)

Les zones urbaines

Zones urbaines réservées au développement raisonné de l'urbanisation car les corridors historiques ont disparu .

Périmètre extérieur des zones urbaines réduit.

De larges espaces naturels ou agricoles séparent les hameaux.

Zones urbaines découpées au plus près des constructions existantes.

Les zones naturelles

Espaces naturels couverts par un corridor classés en zone Nco.

Constructions très encadrées, pour la plus part interdites.

Bâtiments isolés ou dispersés classés en zone naturelle d'habitat (Nh) sans COS où seules les extensions jusqu'à 200 m² de SHON sont autorisées.

Les zones agricoles – article 1

Espaces agricoles couverts par un corridor classés en zone Aco.

Niveau d'importance des corridors détaillé : Aco1, Aco2 et Aco3.

La zone Aco1 permet une certaine constructibilité.

Article 1 - Occupations et utilisations du sol interdites :

Sont interdites les constructions et utilisations du sol non autorisées à l'article A2.

Dans les zones Aco1, sont interdites :

- les installations classées soumises à autorisation ; les installations classées soumises à déclaration si elles sont incompatibles avec la vocation de la zone (nuisances sonores, olfactives, circulation induite...);
- les occupations et utilisations du sol destinées à l'activité équestre autres que l'élevage.

Les zones agricoles – article 2

Article A 2 - Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Seules sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes à condition...

que l'implantation des constructions autorisées soit trop contraignante dans la zone A (éloignement des réseaux et voiries, acquisition du foncier),

que l'implantation se fasse à l'écart des lisières forestières (100 m.) et qu'elle garantisse la libre circulation de la grande faune,

que les constructions garantissent une bonne intégration environnementale (regroupement des constructions, plantations et haies adaptées aux corridors biologiques),

que les constructions et installations produisent peu de nuisances sonores, lumineuses, visuelles (bruit, lumières la nuit, éclat des bâtiments le jour).

Les zones agricoles – article 2

Dans la zone Aco1 spécifiquement :

- les constructions et installations, les occupations et utilisations du sol directement liées et nécessaires à l'activité des exploitations agricoles professionnelles; l'implantation des constructions doit être justifiée par des impératifs de fonctionnement de l'exploitation.
- les constructions à usage d'habitation, la surface sera limitée à 180 m² de SHON ;
- les exhaussements et les affouillements du sol à condition qu'ils soient strictement indispensables aux constructions et installations autorisées dans la zone ;
- les installations techniques destinées aux services publics (téléphone, EDF, etc.) sont admises sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole et de prendre toutes les dispositions pour limiter au strict minimum la gêne qui pourrait en découler, qu'ils soient compatibles avec la qualité des corridors ;
- les clôtures accompagnant les abords immédiats des habitations, sous réserve qu'elles ne nuisent pas à l'environnement (perméabilité, variété des essences locales).
- les équipements, constructions et installations strictement nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif à condition que toutes les précautions sont prises pour leur insertion dans le paysage et qu'ils soient compatibles avec l'équilibre des exploitations agricoles et la qualité des corridors concernés;
- les mares destinées à la récupération de l'eau de pluie, à l'alimentation des animaux, à la défense incendie.

Les zones agricoles – article 2

Dans la zone Aco2 spécifiquement :

- les constructions et installations nécessaires à l'activité de la zone de type **hangar ou abris en bois pour animaux parqués** (ouverts au moins sur une face, d'une surface maximale de 20 m² et d'une hauteur au faîtage de 3,50 m au maximum), et sous réserve qu'elles ne fassent pas l'objet d'une occupation humaine permanente.

Dans les zones Aco2 et Aco3 :

- **les installations techniques destinées aux services publics** (téléphone, EDF, etc.) sont admises sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole et de prendre toutes les dispositions pour limiter au strict minimum la gêne qui pourrait en découler, qu'ils soient compatibles avec la qualité des corridors,
- **les équipements, constructions et installations strictement nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif** à condition que toutes les précautions sont prises pour leur insertion dans le paysage et qu'ils soient compatibles avec l'équilibre des exploitations agricoles et la qualité des corridors concernés,
- **les mares** destinées à la récupération de l'eau de pluie, à l'alimentation des animaux, à la défense incendie.

Les zones agricoles – articles 3-11

Article 3 – Accès et voirie

La voie d'accès à une nouvelle construction admise sur la zone, sera commune avec celle des bâtiments existants de l'exploitation quand elle existe.

Article 11 – Aspect extérieur des constructions

Les clôtures doivent être perméables pour permettre la libre circulation de la petite faune.

Les haies de clôture seront constituées par des essences locales et variées.

Les zones agricoles – articles 12-13

5/5

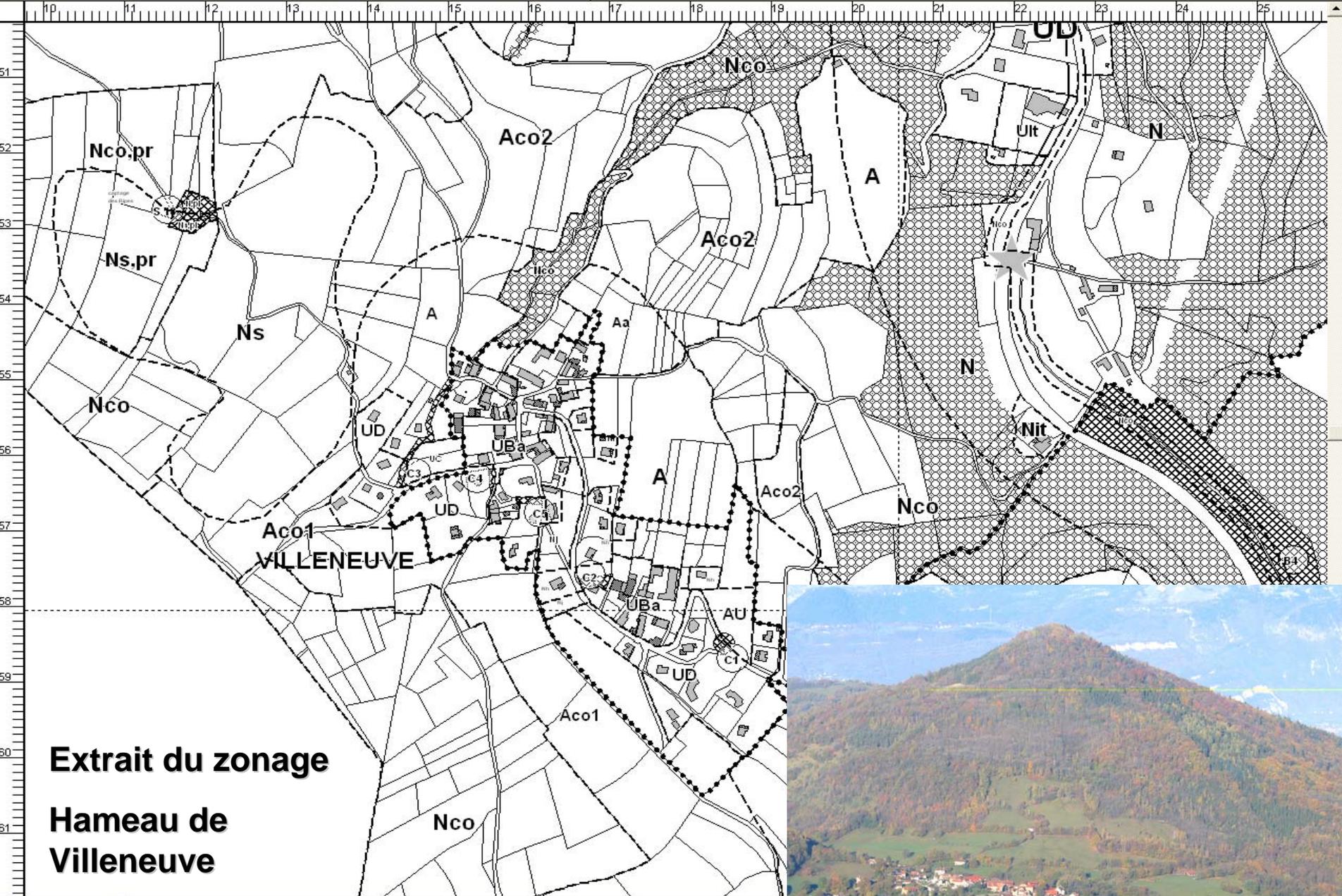
Article 12 – Stationnement

Les aménagements doivent limiter l'imperméabilisation des sols.

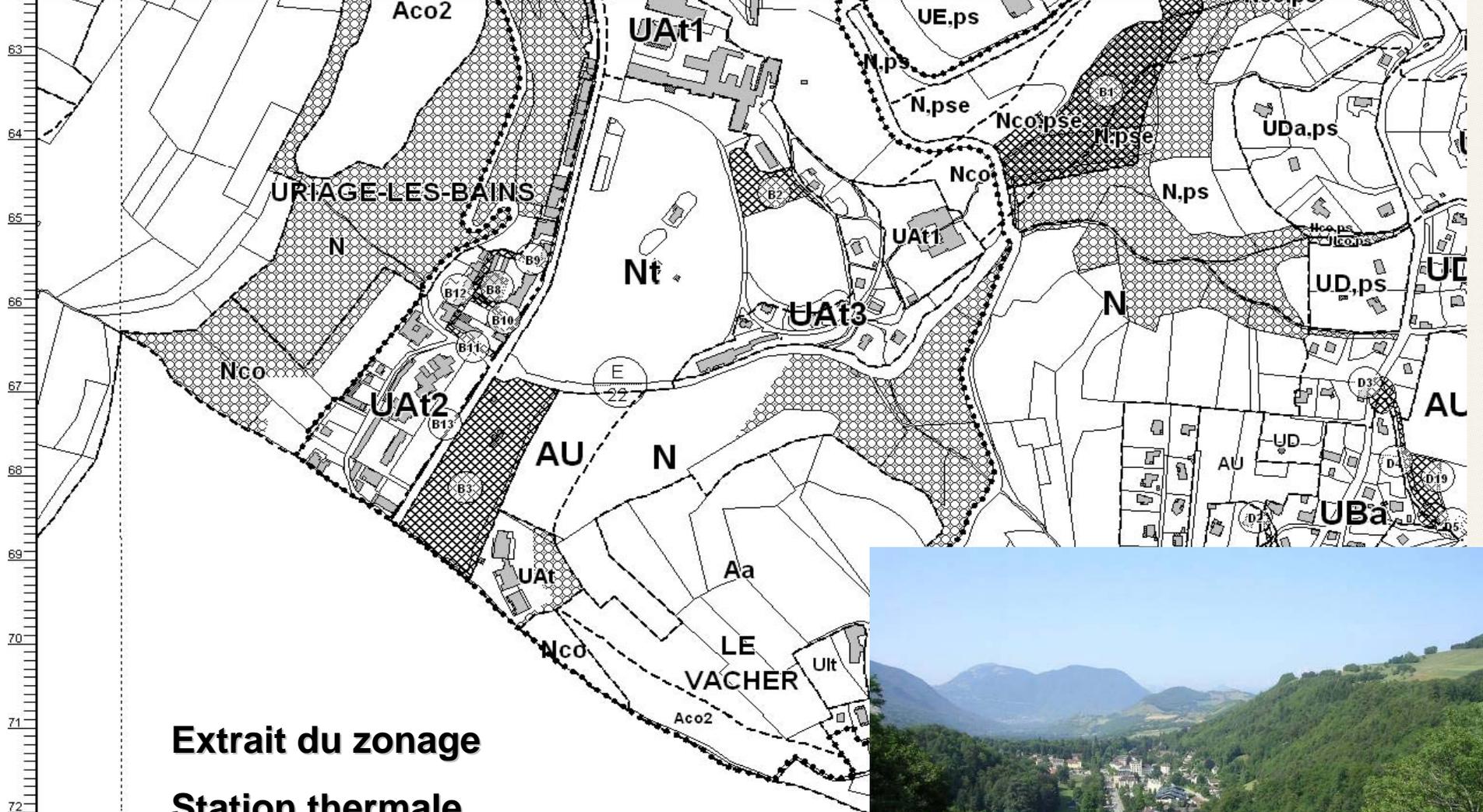
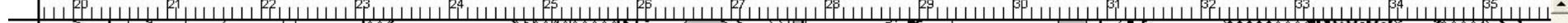
Article 13 – Espaces libres, plantations

Les haies (champêtres et bocagères) et les plantations seront réalisées avec des essences locales.





Extrait du zonage
Hameau de
Villeneuve



Extrait du zonage
Station thermale



Contraintes

Coût important dans le budget du PLU d'une petite commune.

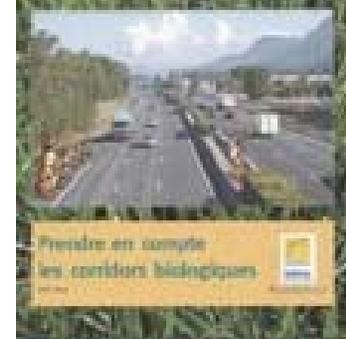
Outils juridiques inadaptés.

Démarche innovante qui nécessite un large consensus.

La commune doit planifier et mettre en œuvre une politique environnementale plus globale avec des réalisations concrètes.



Sources documentaires



CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, *Prendre en compte les corridors biologiques*
Grenoble, 2005, 40 p.

Cette plaquette peut être téléchargée sur le site <http://www.isere-environnement.fr/>

BERTHOUD G., LEBEAU R.P., RIGHETTI A. *Réseau écologique national REN*.
Rapport final. Cahier de l'environnement n° 373. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Berne, 2004, 132 p.

ECONAT *Les corridors biologiques en Isère. Projet de réseau écologique départemental de l'Isère (REDI)*.
Conseil général de l'Isère avec la participation de la Région Rhône-Alpes, l'AREA et la DIREN Rhône-Alpes, 2001, 71 p. et 6 cartes.

FILM produit par le **CONSEIL GENERAL DE L'ISERE** intitulé « Les chemins de la vie »
26 min, tout public, documentaire primé. Disponible au 05.49.69.97.10 (FIFO Distribution)

Nicolas MILESI – Marie de Saint Martin d'Uriage

Service Urbanisme Environnement

04.76.59.07.04

nicolas.milesi@mairie-saintmartinduriage.fr